

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2019

1 Encaissement d'un chèque de l'assurance

Suite à un sinistre sur un barnum lors du Téléthon, l'USC Basket a obtenu un « geste » de sa compagnie d'assurances, qui, sur présentation de la facture, a établi un chèque d'un montant de 903.70 €, à encaisser.

Cette somme sera utilisée pour le remplacement du barnum détruit.

2 Budget Eau et assainissement – créances éteintes

Le conseil municipal s'est prononcé sur des créances éteintes pour un montant total de 903.44 € correspondant à des factures d'eau d'années précédentes qui ne seront pas réglées suite à mesure de rétablissement personnel ou à procédure de liquidation judiciaire.

3 Transfert d'emprunt du budget du lotissement du Grand Paquier aux budgets général et Eau et assainissement

Par délibération du 14 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé le transfert des travaux réalisés pour les équipements communs du lotissement du Grand Paquier, sur les budget général et Eau et assainissement.

Après le transfert de ces travaux, l'emprunt n° 976501 réalisé en 2018 pour financer les travaux du lotissement, pour un montant de 190 000 €, sur 15 ans, est transféré en conservant la même répartition, à savoir :

- Budget général – M14 : $190\ 000\ € \times 50.24\ \% = 95\ 456\ €$
- Budget Eau et assainissement – M49 : $190\ 000\ € \times 49.76\ \% = 94\ 544\ €$

4 Création de postes

Le conseil municipal a créé un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet et trois postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet pour permettre à quatre agents de bénéficier d'un avancement de grade, avec suppression simultanée des postes actuels correspondants.

5 Vente parcelle AV 142 partie au GAEC de la Tour – rectificatif

Dans le cadre de la vente de parcelles par les Habitants de la Chabanne au GAEC de la Tour et suite à la division de la parcelle cadastrée AV 142, il a été délibéré pour rectifier la superficie et de ce fait, le prix.

6 Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire

La commune de Celles sur Durolle a été retenue dans le schéma de déploiement prévisionnel de bornes normales, équipée de 2 prises délivrant chacune 22 kVA, permettant en 30 minutes de recharger un véhicule pour une autonomie de l'ordre de 80 à 100 km.

Le conseil municipal a donné son accord pour l'installation d'une borne et a approuvé le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SIEG du Puy de Dôme pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Il est prévu de répartir 102 bornes dite « normale » dans le département, le montant total de l'investissement sur le département s'élève à 1 582 464 € HT, auquel s'ajoute le coût du financement 70 241 €.

Le reste à financer, une fois déduits la part investie par Clermont Auvergne Métropole, les aides financières (TEPCV, fonds de concours etc), et la participation du SIEG de 50 % s'élève à 358 719 € HT, il sera mutualisé aux collectivités adhérentes du SIEG, dès 2019 et pour une durée de 10 ans, de la façon suivante :

- une part fixe (EM1) = 55 €
- une part variable (EM2) = 0.03 € par habitant, estimée à 53.25 € (1 775 habitants)

Suite à l'accord donné, l'appel à cotisation 2019 en tant que membre du SIEG s'établit de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - cotisation de base annuelle | 30 € |
| - cotisation EM1 | 55 € |
| - cotisation EM2 | 53.25 € |
| - cotisation EM3 | 1 225 € TTC par borne et par an, qui correspond au fonctionnement de la borne, à savoir, la maintenance, la supervision, l'astreinte, le service aux utilisateurs, les coûts de télécommunication et de monétiques, l'hébergement des systèmes d'information |
| - cotisation EM4 (estimée) | 230 € TTC par borne et par an, qui correspond à la part énergie (abonnement/acheminement y compris) déduction faite des rentrées financières liées aux abonnements et paiements des recharges des usagers. |

Cette cotisation sera ajustée chaque année en fonction des dépenses réelles en énergie de l'année n-1.

7 Questions budgétaires

Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2018 ont été approuvés, les taux d'imposition votés restent identiques à l'année précédente:

- taxe d'habitation : 10.75 %
- taxe foncière bâti : 15.56 %
- taxe foncière non bâti : 88.95 %

Soit une recette prévisionnelle de 592 469 € en 2019.

MONTANTS DES BUDGETS COMMUNAUX

BUDGET PRINCIPAL	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 535 439.00	989 950.00
BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
322 613.00	361 962.00
BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
58 761.00	72 870.00
BUDGET LOTISSEMENT GRAND PAQUIER	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
302 600.87	240 530.00
BUDGET CCAS	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
19 970.00	/

8 Questions diverses

* Déploiement des compteurs Linky par ENEDIS

Le déploiement des compteurs est prévu en septembre 2019 sur la commune.